



Contrat de location saisonnière

Entre les soussignés :

Morin David et Pasquiet Agnès demeurant à Montaulieu
ci-après désigné "le bailleur", d'une part et M.....
demeurant à (adresse et numéro de téléphone).....

ci-après désigné "le preneur", d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le bailleur donne à loger au preneur, qui accepte, les locaux meublés sis à Montaulieu dont la désignation suit :

DESIGNATION

rayez les mentions inutiles et précisez le nombre de personnes :

Yourte familiale

Yourte couple

Emplacement camping

DUREE DE LA LOCATION

La présente location est consentie pour une durée de à compter de
..... pour se terminer le

LOYER

Le montant du loyer est de Le preneur s'engage à verser, ce jour, la somme de
100 € (yourte) 50€ (camping), le solde devant être impérativement réglé le jour de la
mise à disposition des lieux. S'il s'agit d'un bon cadeau merci de le préciser .

SERVICES (rayer les mentions inutiles)

Location de draps (20€ pour la yourte) OUI/ NON

Location compartiment frigo (pour les campeurs)

(2€/JOUR) OUI/ NON

CONDITIONS GENERALES

Accepter et signer le règlement intérieur ci joint.

DEPOT DE GARANTIE:

Le preneur devra verser au bailleur le jour de la prise de possession des lieux une somme de ...200€ (yourte),50€ (camping)à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets garnissant les lieux loués .

Le remboursement du dépôt de garantie sera effectué dans un délai de 1semaine (maximum 2 mois) à compter de la restitution des clés, déduction faite, le cas échéant, des sommes dues par le preneur au titre des charges ou réparations.

Fait à, le

Le bailleur, Le preneur,

Morin David et Pasquier Agnès
les ferrières
26110 MONTAULIEU
04 75 27 24 16

Coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1680 7001 1831 4803 9219 959
BIC : CCBPFRPPGRE